# Fonds de cohésion. Rapport annuel 1998

1999/2212(COS) - 16/06/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Carlos RIPOLL I MARTINEZ BEDOYA (PPE/DE, E), le Parlement européen se félicite de l'exécution intégrale des crédits d'engagement et de paiement du Fonds de cohésion pour l'exercice 1998. Il est partisan d'un accroissement des investissements consacrés au rail, aux ports et aux transports maritimes, de manière à établir un équilibre avec les investissements effectués dans le secteur routier. Il demande qu'une attention accrue soit accordée aux modes de transport durables, y compris le transport multimodal et le transport combiné. Le Parlement souhaite que, parmi les investissements du Fonds qui seront affectés aux transports au cours de la période 2000-2006, soient considérés comme prioritaires ceux qui devront assurer l'intégration des territoires périphériques au réseau transeuropéen des chemins de fer. Il souligne la nécessité d'effectuer des investissements importants pour affronter le grave problème du traitement des déchets solides et des ordures et propose que soient fournies des incitations destinées à encourager l'usage des technologies les plus modernes, respectueuses de l'environnement et efficaces. Il demande que les ressources disponibles pour les projets environnementaux puissent également financer des projets de conservation et d'évaluation durable de la biodiversité. Il souhaite qu'une cohérence entre les politiques structurelles et le Fonds de cohésion soit garantie grâce à une intégration des actions financées par ce Fonds dans une programmation régionale des Fonds structurels.